Un Exemple concret:



Madame X est enceinte.

Ses dernières règles datent du 1er mars 2010, le début de grossesse est fixé au 15 mars 2010 et un terme au 15 décembre 2010.

DR= 01/03/2010

DG = 15/03/2010

TP = 15/12/2010

Une grossesse est datée en semaines d'aménorrhée (SA), c'est à dire que l'on compte à partie de la date des dernières règles et compte 41 SA à terme.

La déclaration doit être faite avant 15 SA soit 3 mois pleins.

| | Consé Prénatal | Conzé Postanatal | Date limite de déclaration de grossesse | Date d'aménagement d'horaire |
|-----------------------|-------------------|---------------------|---|------------------------------------|
| 1er ou 2ème enfant | 6 | 10 | 15 SA | 10 SA |
| 3ème enfant ou + | 8 | 18 | 15 SA | 10 SA |

1/ LA GROSSESSE SE PASSE NORMALEMENT:

1/ Si c'est le 1er ou le 2ème enfant de Madame X.

Le terme est fixé au 15 décembre 2010.

Les congés de maternité seront fixés:

- 6 semaines avant le terme soit le 3 novembre 2010
- 10 semaines après le terme soit le 23 février 2011.

Le consé de maternité sera du 3 novembre 2010 au 23 février 2011.

La déclaration de grossesse devra être faite avant la fin de la 15ème SA soit avant le 15 juin 2010. Elle pourra bénéficier d'aménagement d'horaire à compter de la fin de la 10ème SA soit le 10 mai 2010.

2/ Si c'est le 3ème ou + enfant de Madame X.

Le terme est fixé au 15 décembre 2010.

Les congés de maternité seront fixés:

- 8 semaines avant le terme soit le 20 octobre 2010
- 18 semaines après le terme soit le 20 avril 2011.

Le consé de maternité sera du 20 octobre 2010 au 20 avril 2011.

La déclaration de grossesse devra être faite avant la fin de la 15ème SA soit avant le 15 juin 2010. Elle poursa bénéficier d'aménagement d'horaire à compter de la fin de la 10ème SA soit le 10 mai 2010.

II/ MADAME X FAIT UN DEPASSEMENT DE TERME:

Madame X accouche le 20 décembre 2010 au lieu du 15 décembre 2010.

1/ Si 1er ou 2ème enfant:

Le début du congé de maternité débute 6 semaines avant soit le 3 novembre 2010. Par contre elle accouche le 20 décembre 2010, les 10 semaines de congé de maternité commencent donc à cette date et se terminent le 28 février 2011 (soit 5 jours de plus que si elle avait accouché le 15 décembre 2010).

2/SI 3ème ou + enfant:

Le consé de maternité débute comme initialement prévu le 20 octobre 2010. Par contre elle accouche le 20 décembre 2010, les 18 semaines de consé de maternité commencent donc à cette date et se terminent le 25 avril 2011 (soit 5 jours de plus que si elle avait accouché le 15 décembre 2010).

III/ MADAME X ACCOUCHE PREMATUREMENT:



Madame X accouche le 14 octobre 2010 soit à 32 SA (7 mois pleins). Son consé de maternité n'a pas débuté.

En cas d'accouchement prématuré, le consé de maternité débute le jour de l'accouchement, donc ici le 14 octobre 2010.

1/ si 1er ou 2ème enfant:

Le consé de maternité pré et le consé postnatal s'additionnent soit 6+10 = 16 semaines à compter du 14 octobre 2010: le consé sera du 14 octobre 2010 au 3 février 2011.

2/ si 3ème ou + enfant:

Le consé de maternité pré et le consé postnatal s'additionnent soit 8+18=26 semaines à compter du 14 octobre 2010: le consé sera du 14 octobre 2010 au 26 avril 2011.

3/ Possibilités:

Si l'enfant est bospitalisé dans un service de néonatalogie ou en réanimation néonatale pour une longue durée, la mère après avoir été obligatoirement en congé de maternité 6 semaines, peut suspendre son congé de maternité et retourner travailles pour une durée indéterminée. Le congé de maternité reprendra automatiquement pour la durée qu'il reste le jour de la sortie d'hospitalisation de l'enfant.

Dans notre exemple:

Madame X accouche le 14 octobre à 32 SA, son enfant est hospitalisé en service de réanimation néonatale pour des problèmes de prématurité.

Madame X sera obligatoirement en consé de maternité du 14 octobre 2010 au 25 novembre 2010 soit 6 semaines. Elle peut reprendre son activité professionnelle à compter du 26 novembre 2010. Son enfant sort le 16 décembre 2010 d'hospitalisation.

Automatiquement le consé de maternité reprend le 16 décembre 2010:

- jusqu'au 24 février 2011 soit 10 semaines (16-6=10 semaines) si c'est un 1er ou 2ème enfant.
- Jusqu'au 5 mai 2011 soit 20 semaines (26-6=20 semaines) si c'est son 3ème ou + enfant.

